COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220508

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

12 mai 2022

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, , LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, LEDRU Jacky, membres suppléants.

Date d'affichage

12 mai 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents :

Votants:

33

38

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220518-D20220508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Étaient excusés:

M. BOSNYAK Yvan

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à Renaud GAUTHIER

M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIÉR

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

M. MÉTAIS Didier

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON

Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

BUDGET ANNEXE SPANC 2022

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président présente la décision modificative qui consiste à basculer des crédits de dépenses d'exploitation, suite à la délibération n°20220454 du 12 avril 2022, actant une créance éteinte.

✓ Dépenses d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
65	6542	Créances éteintes	922	- €	200,00€	200,00€

✓ Recettes d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
78	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	922	- €	200,00€	200,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 19 mai 2022

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint Pierre 72120 SAINT-CALAIS

Le Président, Michel LEROY